



S E R M O N

CINQUANTE-HUITIÈSME.

ACTES CHAP. HUITIÈSME
 VERS. XIV. XV. XVI. XVII. XVIII.
 XIX. XX. XXI. XXII.
 XXIII. XXIV.

Verf. XIV. Or quand les Apostres qui estoient en Ierusalem eurent entendu que Samarie auoit receu la parole de Dieu, ils leur enuoyerent Pierre & Iean.

Verf. XV. Lesquels estans là descendus prièrent pour eux, afin qu'ils receussent le Saint Esprit.

Verf. XVI. (Car il n'estoit point encoire descendu sur aucun d'eux, mais seulement ils estoient baptes au Nom du Seigneur Iesus.)

Verf. XVII. Puis, ils leur imposèrent les mains & iceux receurent le Saint Esprit.

Verf. XVIII. Adonc Simon ayant aperceu que par l'imposition des mains des Apostres le Saint Esprit estoit donné, il leur presenta de l'argent:

Verf.

Actes chap. 8. vers. 14. iusques au 24. 627

Verf. XIX. Disant, Donnés moi aussi cette puissance que tous ceux à qui i'imposerai les mains, recoiuent le Saint Esprit.

Verf. XX. Mais Pierre lui dit Ton argent perisse avec toi de ce que tu as estimé le don de Dieu s'acquerir par argent.

Verf. XXI. Tu n'as point de part ni d'heritage en cette affaire: car ton cœur n'est point droict deuant Dieu.

Verf. XXII. Repen toi donc de cette tienne malice, & prie Dieu, si possible la pensée de ton cœur te seroit pardonnée.

Verf. XXIII. Car ie voi que tu es en fiel tres-amer, & en liend iniquité.

Verf. XXIV. Lors Simon respondit & dit, vous autres priés pour moi enuers le Seigneur, afin que rien ne vienne sur moi des choses que vous aués dites.



OMME l'vne des plus excellentes promesses que Dieu ait jamais faites à l'Eglise par la bouche de ses Prophetes a esté celle de la cōmunication de son Saint Esprit, de laquelle il dit par Ioel *Je respandrai de mon Esprit sur toute chair*; aussi la-t-il executée par des merueilles qui n'auoyent jamais esté veues en tous les siecles precedens, & qui ont rati hors

528 *Sermon Cinquante-huitième*
 d'eux mesmes les hommes & les Anges,
 tant pour l'abondance des graces qu'il a res-
 pandues du Ciel sur les hommes, que pour
 la multitude de ceux à qui il en a fait ses
 grandes largesses : Car pour les dons ordi-
 naires & peperuels qui sont absolument
 nécessaires à tous pour parvenir au salut
 éternel, comme la connoissance des my-
 steres celestes, la sanctification des affe-
 ctions, la paix & consolation de la con-
 science, & l'esperance de la beatitude cele-
 ste, il les a donnés aux fideles du nouveau
 Testament en vne mesure incomparable-
 ment plus grande qu'il n'auoit jamais fait à
 ceux de l'Ancienne Alliance: Pour les dons
 extraordinaires & miraculeux, comme le
 don des langues qui n'auoit jamais esté
 donné à personne comme n'estant pas ne-
 cessaire auant le temps de la uocation des
 Gentils, & le don des Propheties & des
 guerisons, qui auoit bien esté donné mais
 rarement & à merueilleusement, peu de
 personnes, il les a communiquéés alors à vne
 infinité de fideles, suiuant cette promesse
 de Iesus Christ, *Allés uous en par tout le monde
 & preschez l'Euangile à toute Creature;
 qui n'y a creu & aura esté baptisé, sera sauué,
 mais qui n'aura pas creu sera condamné, & font
 icy les signes qui accompagneront ceux qui au-*
ront

Actes chap. 8. vers. 14. iusques au 24. 629
rons cren, ils jetteront hors les Diabes par mon
Nom, ils parleront nouueaux l'agages; ils chas-
seront les serpens, & quand ils auront beu
quelque chose mortelle, elle ne leur nuira nulle-
ment: Ils imposeront les mains sur les malades
& ils se porteront bien: Et ce qui en accroist
grandement l'eclat & la merueille, c'est
qu'il ne l'a pas fait seulement parmi les Iuifs
qui estoient les depositaires de ses oracles &
à qui appartenoit l'adoption, & la gloire, &
les alliances, & l'ordonnance de la Loi & le
seruice diuin & les promesses; mais parmi les
Samaritains qui estoit vne race bastarde &
qui ne sauoit ce qu'elle adoroit; & mesme
parmi les Gentils qui auparauant estoient
sans Dieu au monde, estrangers des Alliances,
n'ayants point d'esperance de la promesse, &
n'ayants rien de commun avec la Republique
d'Israel, comme vous le voyés en la voca-
tion de Corneille, & puis apres plus am-
plement en la suite de cette histoire. Pour
ce qui est des Samaritains, vous aués ouï ci
deuant comme Philippe leur a annoncé
l'Euangile, & le leur a confirmé par plu-
sieurs miracles, & comme ils l'ont tous in-
continent embrassé; & maintenant vous
entendés par la narration de nostre Euan-
geliste, comme les saints Apostres ayans
entendu leur conuersion, leur enuoient

sainct Pierre & sainct Iean pour les confirmer en la foi, & comme ces deux excellents Ministres de Christ, leur communiquèrent les dons extraordinaires du Sainct Esprit par l'imposition de leurs mains: à quoy il aoute ce qui se passa sur cesuiet, entr'eux & Simon le Magicien. Ce sont-là les trois poincts que nous auons à considerer en cette action moyennant l'assistance du Sainct Esprit & vostre attention.

Pour le premier il dit *Que quand les Apostres qui estoient dans Ierusalem eurent entendu que Samarie auoit receu la parole de Dieu, ils leur enuoierent sainct Pierre & sainct Iean.* Ces diuins hommes estoient bien assés occupés en la ville de Ierusalem après l'edification & la consolation de ce reste d'Eglise qui y estoit demeuré avec eux, mais ils ne laisserent pas de prendre soin de ceux qui s'en estoient allés du costé de la Samarie. Ainsi sainct Pierre estant en Babylone, ne se contentoit pas d'edifier ceux de ces quartiers là, mais traualloit aussi à l'instruction de ceux qui estoient épars en Ponte, en Galatie, en Capadocce, en Asie en Bithynie auxquels il adressa la premiere Epistre. Saint Paul semblablement se disoit assiégé du soin de toutes les Eglises, & mesme au temps qu'il estoit prisonnier

Actes chap. 8. vers. 14. iusques au 24. 631
prisonnier à Rome, il ne se contentoit pas
de prescher le Royaume de Dieu & de
Christ à ceux de cette ville là, mais écri-
uoit de là aux autres Eglises, comme aux
Philippiens, aux Colossiens & aux Ephe-
siens, auxquels il enuoia ces diuines Epi-
stres que nous auons dans le Canon des
saintes Escritures; Car Iesus Christ ne les
auoit pas appelés pour estre Pasteurs d'une
Eglise particuliere comme estoit celle de
Ierusalem, mais pour estre Ministres &
fondateurs de toute l'Eglise vniuerselle. Ils
ne leur enuoyerent pas seulement des let-
tres par quelques vns de l'Eglise de Ierusa-
lem, mais députerent vers eux deux de
leur corps; premierement pour s'acquit-
ter de la commission expresse qu'ils auoy-
ent receue de leur maistre quand il leur dit
immédiatement deuant que de monter au
Ciel, *Vous me serés tesmoins en Ierusalem, &
en toute la Iudée & en Samarie,* & pour
montrer leur zele à l'auancement de son
reigne. En second lieu pour y faire deux
choses que Philippe ne pouoit pas faire;
l'une de leur prescher Iesus Christ en quali-
té d'Apostre, c'est à dire comme ayant re-
ceu immédiatement de sa bouche ses di-
uins & salutaires enseignements, & com-
me tesmoins oculaires de toute sa vie du-

rant qu'il exerçoit son Ministère ici bas, de sa mort en la Croix, de sa resurrection des morts & de son ascension dans le Ciel, & de leur pouuoir dire *Ce que nous auons veu de nos propres yeux, ce que nous auons ouï, & que nos mains ont touché de la parole de vie nous le vous annonçons, afin que vous ayés communion avec nous & que nostre communion soit avec le Père & avec son Fils Iesus Christ.* L'autre de leur pouuoir confeter par l'imposition de leurs mains les dons extraordinaires du S. Esprit, de quoi Dieu n'auoit pas donné la faculté à Philippe mais aux Apostres seuls. Finalement pour faire voir que l'Eglise de Ierusalem & celle de Samarie n'estoyét pas deux corps séparés mais deux membres d'un mesme corps qui est l'Eglise vniuerselle, dont l'edification & la conduite auoit esté commise à leur soins, membres qui se deuoient entresecourir & entr'aider l'un l'autre : Et ayans à leur enuoyer deux de leur compagnie pour cet effect, ils choisirent saint Pierre, & saint Iean ; l'un comme le plus ancien des Apostres ; l'autre comme celui qui auoit eü vne communion plus intime avec nostre Seigneur Iesus, estant celui de tous les Apostres pour qui il auoit de plus tendres affectiõs, & l'un de ces glorieux freres qu'il auoit appellés

Actes chap. 8. vers. 14. iusques au 24. 633
Ils Boanerges c'est à dire Enfants du tonnerre,
parce qu'ils deuoyent luire comme des éclairs, & faire retentir plus hautement leur voix en l'Eglise par la predication de son Evangile. Pour le particulier de saint Pierre quand ils l'ont enuoié en la mesme qualité que saint Jean & avec vne meisme commission, il est aisé à voir qu'ils ne l'ont pas considéré comme leur chef & leur Monarque, qui sont les qualités que ceux de la communion de Rome lui attribuent aujourd'hui; estant chose inouie & contre toute sorte de raison & de bien seance, que des suieçts deputent leur Roi, & l'enuoyent où bon leur semble. A cela que respondent les aduersaires? Premièrement ils disent que Dieu est bien dit enuoyer son Fils; & le Pere & le Fils, enuoyer le Saint Esprit, & neantmoins que le Pere n'est pas superieur du Fils, ni le Pere & le Fils ne sont pas superieurs du Saint Esprit, estans trois personnes egales. Mais ce n'est pas respondre à nostre argument; car nous ne l'allegons pas pour montrer que les Apôtres fussent les superieurs de saint Pierre, mais seulement pour faire voir que saint Pierre n'estoit pas leur superieur. Le Pere, disent ils, enuoye le Fils. Il est vrai, aussi le Fils n'est pas le superieur du Pere. Le

Pere & le Fils enuoyent le Sainct Esprit. Il est vrai ; mais aussi le Sainct Esprit n'est pas le superieur du Pere & du Fils : & si quelcun le vouloit dire , nous v'eriens avec raison du mesme argument contre lui , le Fils est enuoie par le Pere , & n'est pas donc superieur au Pere : le Sainct Esprit est enuoie par le Pere & le Fils , donc il n'est pas le superieur de l'un & de l'autre. Ils alleguent en suite l'exemple du Sacrificateur Phinées qui fust enuoie par la congregation d'Israel vers ceux de Ruben , de Gad' & de Manassé ; Mais cela n'est non plus à propos. Car il n'est pas dit quil fut le Souuerain Sacrificateur , & encore moins le Chef & le Monarque de toute la Congregation d'Israel , & ainsi rien n'empesche qu'il ne peust estre enuoie comme tout autre particulier. Ils opposent encore que les Magiciens furent enuoies par Herode qui n'auoit point d'empire sur eux. Je le veus ; Mais ces Magiciens n'estoyent pas non plus les superieurs d'Herode , comme ils pretendent que saint Pierre estoit le superieur des Apostres : Outre qu'ils entendent mal ce mot d'enuoier ; Car ces gens là estoyent des estrangors qui voyageoyent par le pays d'Herode cherchans vn nouveau Roi des Iuis qu'ils desoyent estre né ; Il eust peu les
arrester

Actes chap. 8. vers. 14. iusques au 24. 635
arrester s'il eust voulu comme estant le Roi
du pais. Il ne l'a pas voulu, mais les a en-
uoiés, c'est à dire leur a donné congé d'al-
ler chercher ce Roi, ce Messie qu'ils desi-
royent de voir & d'adorer. Qu'a cela de
commun avec cet enuoi de saint Pierre? Ils
obedient encore ce qui est dit au 15. de cer-
te hystoire, que l'Eglise d'Antioche en-
uoia saint Paul & Barnabas, en suite d'un
decret fait en son assemblée. Le respon que
saint Luc n'vse pas là du mesme mot dont
il vse dans nostre texte, qui signifie propre-
ment enuoyer avec mandemens; mais
d'un autre qui signifie dans les auteurs
Grecs conuoyer & accompagner par hon-
neur vne personne qui s'en va: & de fait
leur propre version Latine le traduit ainsi,
au mesme sens qu'il est employé au 20. &
21. de ce mesme Livre: Et quant à ce qu'ils
disent du decret qui en auoit esté fait, ç'a
esté un auis donné par les communs suffra-
ges d'une assemblée, en suite duquel Paul
& Barnabas sont allés à Ierusalem: mais il
ne s'ensuit pas de là qu'il ayent esté enuo-
iés par cette assemblée comme saint Pier-
re a esté enuoié avec saint Iean par le Col-
loque des Apostres. Par exemple le Roy
met en deliberation dedans son Conseil
que c'est qu'il doit faire en certaine ocu-

rence, s'il d'bit aller en Normandie ou en Bourgogne: son Cōseil iuge à propos qu'il y aille: il y va: Dirat-on pourtāt que sō Cōseil l'y enuoie; Et qui parleroit de la sorte ne parleroit-il pas d'une façon manifestement dérogeante à la Maieité & à l'autorité Roiale: Et ainsi tous ces exemples sont tres-impertinemēt allegués contre noste argument, & il demeure tousiours en sa force.

Mais c'est allés sur ce suiet, poursuivons nostre histoire, & voions ce que firent saint Pierre & saint Iean pour les Samaritains quand ils furent arrivés vers eux. *Saint Luc nous l'exprime quand il aioute* *Lesquels estans là descendus, ils prièrent pour eux afin qu'ils receussent le Saint-Esprit, & puis ils leur imposèrent les mains, & eux receurent le Saint Esprit.* Ils auoyent bien esté conuertis à la Religion Chrestienne par la predication de saint Philippe, ce qu'ils n'auoyent peu estre sans la grace du Saint Esprit les illuminant & sanctifiant, & auoyent receu le baptesme comme le seau de leur adoption & de leur entrées en l'Eglise au Nom de Iesus Christ, c'est à dire en tesmoignage qu'ils embrasloyent la foi & la profession de son Euangile; mais cet esprit n'estoit pas encore descendu sur eux pour leur communiquer ses graces extraordinaires

Actes chap. 8. vers. 14. jusques au 24. 637
 ordinaires & miraculeuses, qui est ce que
 saint Luc entend ici par *recevoir le Saint*
Esprit: comme fait aussi saint Pierre quand
 au 10. chap. de ce liure il dit de Corneille
 & de ses parents & amis assemblés avec lui
Qu'ils auoyent receu le saint Esprit, comme
 il paroît parce que saint Luc dit en ce lieu
 là, *Comme Pierre disoit ces choses, le Saint*
Esprit descendit sur tous ceux qui escoutoyent
ce qu'il disoit, dont les fideles de la circoncision
qui estoient venus avec Pierre s'estonnoy-
ent de ce que le don du Saint Esprit vint sur
eux, & ils parloyent langages & prophesi-
soyent. Or saint Pierre & saint Iean
 pour acquerir ce don aux fideles de Sama-
 rie firent deux choses; premierement ils
 prierent pour eux afin qu'ils le receussent;
 & puis en suite ils leur imposèrent les
 mains. Ils y employerent la priere à Dieu,
 comme n'estans pas les auteurs d'un don si
 excellent; gloire qui n'est due qu'à Dieu
 seul, mais estans simplement les Ministres
 & les organes en cette operation miracu-
 leuse aussi bien qu'en toutes les autres de
 pareille nature: Et ils lui demanderent ce
 don pour les Samaritains, afin de faire voir
 avec tant plus d'estat la gloire & la puis-
 sance de nostre Seigneur Jesus Christ, &
 confirmer plus puiffamment la doctrine de

son Euangile ; d'affermir en la foi ces gens qui en auoyent tout treschement embrassé la creance ; & d'inuita avec plus d'efficace ceux qui ne l'auoyent pas encore reçeue, à l'embrasser comme les autres.

Après cela ils leur impoterent les mains qui estoit vne ancienne ceremonie vltée en toutes sortes de consecrations, de benedictions, & de communications de graces miraculeuses, dont nous auons vne infinité d'exemples en l'Ecriture. Or d'ic les Docteurs de Rome ont acoustumé d'inferer leur pretendu Sacrement de confirmation. Illation impertinente & ridicule au dernier poinct : Car ils n'imposent pas les mains à ceux qu'ils confirment : A quel propos donc cet exemple ? De dire qu'ils les leur imposent entant qu'ils esseuent les mains en priant Dieu pour eux, ou entant qu'ils les oignent au front avec le bout du doict, n'est ce pas se moquer ? Car en quel auteur sacré ni profane ont ils jamais trouué que leuer les mains en priant pour quelcun, ou le toucher du bout du doict au front, soit appelé lui imposer les mains ? Il est encore plus absurde de dire qu'ils le font parce qu'ils leur donnent vn soufflet en les confirmant : Car les rieurs qui prennent plaisir à destourner les Phrases sacrées à des
suiets

liuers profanes, appellent bien en termes de raillerie frapper & souffleter quelcun; lui imposer les mains; mais en matiere serieuse & religieuse. jamais personne ne s'est exprimé de cette façon. Mais quand en effect ils leur imposeroient les mains en les leur mettant sur la teste, comment en pourroyent ils induire leur confirmation, veu qu'ils auoient eux mesmes que cette imposition des mains n'est ni la matiere de ce pretendu Sacrement, laquelle, selon eux, est le Chresme, c'est à dire vne certaine onction composée d'huile & de baume; ni la forme; laquelle ils disent consister en ces mots *le te signe du signe de la Croix & te confirme du Chresme de salut au Nom du Pere du Fils & du Sainct Esprit*, mais vne ceremonie accidentelle qui ne fait rien ni à l'essence ni à l'integrité de ce Sacrement; & que le Pape Eugene dans le Concile de Florence en son Decret sur les Sacraments, parle de l'imposition des mains & de la confirmation comme de deux choses diuerses, disant *Qu'au lieu de l'imposition des mains par laquelle les Apostres donnoient le Sainct Esprit, l'Eglise donne la confirmation.* I'aurois eu honte de vous alleguer vn argument si frivole & de prendre la peine de le refuter, mais parce qu'ils s'en seruent tous vniuers;

Sf

sellement, il a esté bon de vous faire voir comment ils abusent de l'Escriture, & sur quelle raison ils fondent les mysteres les plus sacrés de leur Religion. Mais revenons à nostre texte. L'effect qui s'ensuivit de cette imposition des mains des Apostres sur les Samaritains fut, comme dit saint Luc, qu'ils receurent le Saint Esprit, c'est à dire les graces, non les communes & ordinaires qu'ils auoyét desia receues en leur conuersion & en leur Baptesme, mais les extraordinaires & supernaturelles, comme le don des Langues, ainsi que nous venons de vous faire voir par le 10. & 19. chapitre de cette histoire : Et ce fut là vn seau authentique & fort solennel tant de la predication de Philippe, que de la conuersion de ces neophytes; & vne preuve illustre & de la diuinité, & de la vertu infinie de Iesus Christ qui reignoit dans le Ciel & de là repandoit de si grands & excellens dons sur ceux qui croyoyent en son Nom.

Il est temps maintenant de passer au troisieme point de nostre discours; à sauoir à ce qui se passa entre ces deux Apostres, & Simon le Magicien. Ce malheureux organe du Diabolo auoit esté cbloui plustost que resclairé de la splendeur de l'Euangile de nostre Seigneur Iesus-Christ, & con-

traire

Actes chap. 8. vers. 14. iusques au 24. 641
traint par vne secrette vertu d'en embrasser
la profession, & de se renger publiquement
entre les disciples de saint Philippe: mais
il fut bien encore plus ravi quand il vit que
ces saints hommes auoyent par l'imposi-
tion de leurs mains, communiqué les dons
surnaturels du Saint Esprit à ces poures Sa-
maritains qu'il auoit enforcelés si long
temps par les enchantements: & là dessus,
soit par la mauuaise disposition de son cœur
soit par la suggestion de Satan qui domi-
noit en lui, comme en vn enfant de rebel-
lion, il lui vint cette abominable pensée;
ques'il pouuoit auoir cette admirable fa-
culté qu'il voyoit en eux avec enuie, il
pourroit regagner le credit qu'il auoit per-
du par leur artiuée, & se voir en plus gran-
de veneration que jamais, & qu'il en pour-
roit tirer vn fort grand profit, ce qui fit que
pour l'acquerir il leur presenta de l'argent,
& eut bien la hardiesse & l'impudence de
leur dire, *Donnés moi aussi cette puissance
que tous ceux à qui i'imposerai les mains reçoi-
uent le Saint Esprit.* Peché grand en tou-
tes façons, soit que nous regardions à ce
qu'il desiroit; soit à la demande qu'il leur
en faisoit; soit aux moiens qu'il employoit
pour les induire à le lui donner. Car que
desiroit il? Estoit-ce d'estre rendu sembla-

ble aux Apostres en foy, en pieté, en sainteté, en deuotion en zele? Rien moins, car c'estoit des vertus dont il ne faisoit nul estat. Quoi donc? De leur estre rendu egal en la puissance de faire des miracles, & de conferer le Saint Esprit par l'imposition de ses mains. O ambition impudente: Vn mal-heureux sans foy, sans vertu & sans pieté, pretendre d'estre egal à ces illustres ministres de Christ en vne grace qui n'auoit pas mesme esté donnée à vn Euangeliste, qui n'estoit conferée qu'aux Apostres seuls; & que les Apostres mesmes n'auoyent pas comme vne qualité habituelle & permanente en eux, mais comme vne grâce actuelle que Dieu leur conferoit toutes les fois qu'il estoit necessaire à l'illumination de sa gloire, à la confirmation de son Euangile, à l'affermissement des croyans, & à la conuersion des infideles. Et à qui la demandoit il? Estoit ce à Dieu à qui ces saints hommes l'auoyent demandée en cette occasion, & qui seul estoit capable de la donner. Non, car il ne songeoit nullement à lui. C'estoit à saint Pierre & à saint Iean qu'il la demandoit, comme si ceust esté leur propre bien, & qu'il eust esté en leur puissance d'en vser à leur volonté & de la dispenser à qui bon leur sembloit, qui estoit proprement

Actes chap. 8. vers. 14. iusques au 24. 643
prement les mettre en la place de Dieu. Et
pour l'obtenir d'eux que fait il ? Il les veut
corrompre par de l'argent ; comme si la
grace de Dieu estoit vne chose venale, &
comme si ces saints lui ressembloyent pour
vouloir traffiquer d'une chose si sainte, & la
faire seruir à leurs auantages chatnels; eux
qui faisoient gloire de *n'auoir ni orni ar-*
gent & de donner gratuitement ce qu'ils
auoyent receu gratuitement, comme leur
maistre le leur auoit expressement com-
mandé. Mais oyons ce que là dessus saint
Pierre lui respond, *Ton argent perisse avec*
toi, de ce que tu as estimé le don de Dieu s'ac-
querir par argent: tu n'as point de part ni
d'heritage en cet affaire: Car ton cœur n'est
pas droict deuant Dieu. Repen toi donc de
cette tienne malice & prie Dieu si possible cet-
te pensée de tō cœur te seroit pardonnée Car ie
voi que tu es en fiel tres amer & en lien d'ini-
quité. Où il commence, comme vous
voiés, sa censure par vne imprecation ef-
froyable, non par vn transport de colere &
par vn mouuement de vangeance pour l'in-
iure particuliere que ce meschant faisoit à
son Colloque & à lui ; mais par vn pur zele
de Dieu pour tesmoigner combien il ab-
horroit vne proposition si meschante, &
pour remplir d'abord de terreur cette ame

profane & impie. Ainsi avés vous eue ci devant avec quelle vehemence ~~il~~ a parlé à Ananias & à Sapphira desquels Satan avoit rempli le cœur pour mentir au Saint Esprit, & ainsi entendrés vous ci apres saint Paul parlant avec des paroles de feu à ce enchanteur Elmas qui tasehoit à destourner de la foy le Proconsul Serge Paul & lui disant, (Act. 13.) *O plein de toute fraude, & de toute ruse, fils du Diable, ennemi de toute justice, ne cesseras tu point de venner ser les votes du Seigneur qui sont droites? Ainsi en doüv faire tous les vrais seuitours de Dieu, retenant doucement & en particulier ceux qui pechent par infirmité, mais censurans asptement & publiquement ceux qui sont notoirement melchans & impies, pour réveiller, s'il est possible, leurs concienoes endormies, & pour donner de la frayeur aux autres. Ton argent, dit il, perisse avec toi. C'est contre cet impie proprement qu'il lance le tonnerre de cette malediction pour avoir eu vne si abominable pensée, & pour l'avoir osé eclorre de sa bouche profane; mais il la jette aussi sur son argent pour faire voir combien & lui & son Colloque sont esloignés d'estre tentés à accepter l'offre qu'il leur en fait, & pour lui dire, Va mal heureux avec ton argent; nous n'en avons*

Actes chap. 8. vers. 14. jusques au 24. 648
auons que faire: tu en fais ton idole, & nous
l'auons en execration, nous contentans de
la grace celeste que nous auons receue de
nostre maistre. Et la raison pour laquelle
il maudit de la sorte & lui & son argent,
c'est parce (dit il) que tu as estimé le don de
Dieu s'acquérir par argent; & que tu as mis
à si bas prix ces inestimables thresors du
Ciel, que tu as creu les pouuoir acheter
auec ce vil metal de la terre qui perira & te
fera perir. *Tu n'as*, (ajoute-t-il) *ni part ni*
heritage en cet affaire, car ton cœur est en fiel
tres-amer & en lien d'iniquité. Ce mes-
chant aspiroit non seulement à auoir part à
ces graces surnaturelles qu'auoit Philippe,
& qui venoyent d'estre conferées aux fide-
les de Samarie par l'imposition des mains
des Apostres, mais à auoir la faculté de les
distribuer aux autres par l'imposition de ses
mains: Et l'Apostre lui fait entendre qu'il
n'a rien à pretendre ni à ces grandes gra-
ces, ni à la faculté de les conferer à autrui,
parce qu'il n'estoit ni Apostre comme
sainct Pierre & sainct Iean, ni Euangeliste
comme Philippe; ni vrai Chrestien com-
me les fideles Samaritains, *son cœur n'estant*
pas droit deuant Dieu, c'est à dire n'ayant ni
foi sincere, ni vraie pieté, encore que de-
uant les hommes il fist profession de la Re-

ligion Chrestienne: Car comme Dieu disoit à Samuel sur le suiet de l'election de David, *! Eternel n'a pas regard à ce à quoi l'homme à regard; l'homme a regard, ce qui est devant ses yeux, mais l'Eternel a regard au cœur.* Tu peus b.ē, dit il, tromper les hommes qui ne peuvent juger que de ce qui paroît à leur sens; mais tu ne peus pas tromper Dieu qui est le scrutateur des cœurs, & qui voit dans le tien l'impieté, l'ambition & l'avarice qui y reignent. Ainsi il lui leue le masque de son hypocrisie, & lui fait voir que quoi qu'il se deguise devant les hommes, Dieu le connoit tres-bien tel qu'il est dans le fonds de son cœur, & que la profession ni son baptesme, ne le garantiront pas de l'ire du Ciel qui lui pend desia sur la teste.

Voila de terribles paroles que ce diuin homme prononce justement contre lui & qui deuoient bien estre capables de l'effrayer; mais encore qu'il le vouloit effraier, il ne veut pas le desesperer, Escoutés donc ce qu'il ajoute, & à quoi aboutit enfin cette grande severité: *Repens toi donc de cette tienne malice & prie Dieu si possible la pensee de ton cœur se seroit pardonnée;* Il voioit bien la mauuaise disposition de ce mal-heureux, dont il auoit suiet de faire vn tres-juste jugement de sa fin; mais il sauoit d'ailleurs que

Actes chap. 8. vers. 14. iusques au 24 647
que la misericorde de Dieu est grande, & quelle arrache quelquefois des griffes du Diable & de la gueule de l'enfer mesme les plus abominables pecheurs; & ne sauoit si comme Dieu auoit amené à foi & repentance cet execrable Manaſſé qui auoit rempli Ierusalem de meurtre, de Magie & d'idolatrie, & qui auoit perseueré si long temps en ses crimes enormes, il voudroit faire la mesme grace à Simon. C'est pourquoy il ne desespere pas tout à fait de sa conuersion, & ne lui ferme pas tellement la porte de la grace de Dieu, qu'il ne l'invite encore à se repentir & à demander pardon à Dieu de son crime. Il lui parle premierement de se repentir; parce que sans cela il eust eu beau prier, sa priere lui eust esté tournée en peché, & que si avec vn cœur impenitent il eust mesprisé les richesses de la grace de Dieu & de sa longue attente, il n'eust fait que s'amasser ire au jour de l'ire & du iuste iugement de Dieu: Mais apres qu'il se sera repenti, il veut qu'il prie Dieu si possible cette pensée de son cœur lui sera pardonnée. Il appelle son crime la pensée de son cœur, parce qu'encore qu'il eust aussi peché de la langue, le vrai & propre siege de son peché estoit son cœur, dans lequel il auoit conçu cette detestable pensée. Les

Legislateurs & Iuges humains ne punissent pas les pensées, parce qu'ils ne les voyent pas, & qu'ils n'ont point de Jurisdiction sur les Consciences, mais seulement sur les paroles & sur les actions; mais Dieu est le Iuge des consciences, & le vangeur des mauuaises pensées aussi bien que des actions & des paroles par lesquelles il est offensé. Mais pourquoi est ce que l'inuitant à demander pardon à Dieu de cette mauuaise pensée, il parle de ce pardon là comme d'une chose douteuse, *si possible elle te sera pardonnée*? Est ce qu'il doute si véritablement Dieu pardonne à ceux qui se repentent de leurs pechés; & qui avec vne sincere & ferme resolution de s'amāder à l'auenir, implorēt sa misericorde? Non certes, car Dieu en a fait en sa parole de trop expressees promesses pour les pouuoir reuouer en doute. Pourquoi donc est-ce qu'il s'exprime en des termes d'incertitude? C'est pour lui faire voir que comme il est difficile qu'un homme qui a serui si long temps au Diable, & qui apres auoit embrassé la profession de la Religion Chrestienne a eu vne pensée si indigne de la grace celeste, & a tenu vne chose si execrable, s'en repente & en demande pardon comme il faut; aussi est il tres-malaisé qu'il'obtienne

Actes chap. 8. vers. 14. iusques au 24. 649
no : afin qu'il l'oblige par là, à penter à bon
esieu à la conscience ; à considerer com-
me il doit la grandeur de son crime ; à s'en
repentir viuement ; & à prier Dieu avec
tant plus d'ardeur qu'il le lui veuille par-
donner : Et que ce soit là son sens, il paroît
parce qu'il ajoute, *Car ie voi que tu es dans
un fiel amer, & en lien d'iniquité* ; c'est à
dire, le voi que tu es tout à fait plongé
dans le fiel du peché duquel ton cœur est
tout imbu & empoisonné, & que Satan te
tient attaché par tes mauuaises conuoitises,
comme par des liens & des chaisnes; ce qui
me fait apprehender pour toi que tu n'aies
beaucoup de peine à t'en retirer & à t'en
deffaire. Pensée qu'il exprime par des fa-
çons de parler figurées prises du style de
l'ancien Testament : Car par ces mots de
fiel amer il fait allusion à ceux ci du Deuter.
29. *Qu'il n'y ait entre vous quelque racine
bourgeonnante fiel & amertume* : & par ceux
de liens d'iniquité, à ce qui est dit aux Pro-
verbes *Les iniquités du meschant l'apprehen-
deront, & il sera retenu par les cordeaux de
son peché* ; & à ce que Dieu dit en Esaie, *Est-
ce pas ici le ieiune que i'ay choisi que tu des-
noues les liens d'iniquité*. Voila quel est le
sens de la remonstrance de ce saint hom-
me : Mais sur cette remonstrance que fait

cet impie? se iette-t-il à l'instant à genoux
 en la présence des Apostres pour montrer
 qu'il defere à leur charitable censure? Se
 repent il de son peché? Prie-t-il Dieu de
 le lui pardonner? Rien de tout cela; car
 s'estant tout à fait vendu au Diable, & Dieu
 l'ayant liuré en sens reprocués, il n'estoit
 plus capable d'aucun bon mouvement. Il
 leur dit seulement, *Vous autres priés pour*
moi enuers le Seigneur que rien ne vienne sur
moi des choses que vous aués dites. Iuste-
 ment comme Pharaon qui à chaque fleau
 dont Dieu le frappoit disoit à ses Ministres
 Moysse & Aaron, *Feschissés l'Eternel pour*
moi par prieres, & ne le prioit pas lui mes-
me, mais endurcissoit tousiours son cœur
contre lui. Vous autres priés Dieu pour moi,
& miserable de quoi te seruira cela, si tu de-
meures obstiné en la malice & en la rebel-
lion de ton cœur? Penses tu que les prieres
d'autrui te puissent reconcilier avec Dieu
si tu ne daignes pas toi mesme lui deman-
der pardon de ton peché, & si tu ne t'en
repen pas? Mais encore que veux tu qu'ils
demandent à Dieu pour toi? Est-ce qu'il
te donne de te repentir, & qu'il crée en
toi vn cœur net? Non, il ne parle pas de
cela, & n'y songe pas seulement, mais que
rien, leur dit il, ne vienne sur moi des choses
que

Actes chap. 8. vers. 13. iusquès au 24. 651
que vous aués dites : Paroles par lesquelles vous voiés clairement que saint Pierre ne lui auoit pas dit seulement ce que saint Luc nous en raporte par abregé dans ce texte, mais qu'il lui auoit denoncé particulièrement les mal heurs qui lui arriue-royent par le iuste jugement de Dieu s'il ne se reconcilioit à lui par vne vraie repentance, & que ce n'estoit pas seulement saint Pierre qui les lui auoit denoncés, mais saint Iean aussi avec lui. Il a fort bien entendu leurs menaces, & il en aprehende l'effect, & neantmoins il ne pense pas à se conuertir, tant il a d'auersion pour le bien & d'obstination au mal, & tant il est impossible au pecheur de se conuertir au Seigneur, mesme à l'ouie de la propre voix de ses Apostres & des plus terribles menaces du jugement de Dieu, si Dieu mesme n'agit en lui par la vertu de son Esprit.

Ainsi vous auons nous exposé, *Mes Freres*, toutes les parties de nostre texte, & il ne nous reste maintenant que de vous faire voir les excellents enseignements que nous en deuons recueillir. Premièrement nous oyons comme les saints Apostres ayans apris la conuersion des Samaritains par les labours de saint Philippe, ne s'en sont pas seulement resiouis, mais ont en-

uois vers lui pour le secourir & pour procurer à ces neophytes de nouvelles grâces de Dieu, & comme saint Pierre & saint Jean qu'ils y ont enuoyé se sont employés avec zele. Cela nous montre comme nous sommes obligés de contribuer tous près & loin, tout ce que Dieu nous a donné de talens & de grâces à l'auancement de son œuvre & au salut des ames dont il nous a recommandé le soin, nous entraidans & entresecourans l'un l'autre, & pour vser des termes de Sophonie *seruans tous Dieu d'une mesme espaule*, sans'espargner jamais nostre peine où elle peut estre utile à l'Eglise. En cette occasion qui s'est présentée les Apostres n'ont pas dit qu'ils auoyent assés d'occupation dans Ierusalem sans'empescher de ce qui se passoit ailleurs où il y auoit d'autres Ministres pour y pouruoir; mais y ont tout incontinant enuoyé des personnes de leur compagnie, parce qu'ils ont jugé qu'elles y estoient necessaires: saint Pierre & saint Jean quand ils ont voulu les y enuoyer ne s'en sont pas excusé, mais en ont accepté gayement la commission: Philippe ne s'est pas plaint qu'ils venoyent jeter leur faucille dans sa moisson, mais a esté tres-aile d'estre assisté de ces incomparables Ministres, qui le sont venu

secourir

secourir & parfaire ce qu'il auoit ebauché. Philippe y a serui par la predication & par ses miracles, & les Apostres par l'imposition de leurs mains & par la distribution des dons surnaturels du Saint Esprit, & se sont tres bien entendus. Ainsi faut il que nous trauaillons tous à l'œuvre de Dieu sans enuie, sans jalousie, & sans aucune consideration de nostre particulier interest. Ce que ie ne di pas seulement pour les Pasteurs & pour les Anciens de l'Eglise, mais pour tous les fideles qui la composent: les vns y employans leurs conseils, les autres leurs moiens, les autres leur autorité, & les moindres leurs petits soins & leur petite industrie, chacun selon l'estandue de son pouuoir: comme entre les anciens Israelites chacun contribuoit à la construction de son Tabernacle; les riches de la pourpre, de l'or, de l'argent & des pierreries; les pources des peaux de taissons & des peaux de cheure; & Bethsaleel avec Aholiab leur industrie; Dieu ayant agreable la contribution de chacun selon ce qu'il pouuoit faire.

Quand au contraire nous voions le malheureux Simon qui estant entré en l'Eglise avec tous ses vices pour la scandaliser & pour la souiller, n'y trauailloit que pour les

interets de son ambition & de son avarice,
 tâchoit de corrompre les saints Apostres,
 & desiroit les dons du Saint Esprit, afin
 d'en abuser à vu gain deshonneste; com-
 me nous auons en horreur les crimes, nous
 nous en deons esloigner le plus loin qu'il
 nous est possible, fuyans comme la mort
 ces dangereuses pestes d'ambition & d'a-
 varice qui ont fait naistre dans son ame de
 si execrables pensées, de peur de tomber cō-
 me lui en tentation & au piege, & en ces de-
 sirs fols & nuisibles qui plongent les hōmes en
 destruction & en ruine. Il auoit embrassé
 la profession de la Religion Chrestienne, &
 auoit receu le saint Baptesme: mais parce
 que ces passions terrestres & charnelles
 dominoyent en son cœur apres cela aussi
 bien que deuant; ni sa profession, ni son
 baptesme n'ont pas empesché que saint
 Pierre ne lui ait dit *Tu n'as point de part en
 cette affaire, &c.* Sachës aussi qu'encore que
 vous viuiés dans la vraie Religion & dans
 la vraie Eglise, que vous y aiés esté bap-
 tisés, & que vous participiés au saint Sacre-
 ment de la Cene: vous n'aurez point de
 part à la grace ni à son heritage, si vous ne
 le serués en pureté & en sincerité de cœur,
 & si vostre vie ne respond à la sainteté de la
 discipline. Si nous y voulons donc auoir
 part,

Part, examinons nos cœurs & nostre vie, pour reconnoître si nous sommes Chrestiens en effect, comme nous en portons le Nom & en faisons la profession. Helas si nous en sommes à bon elciet en cet examen, & sans nous flatter en nos vies, qu'y trouuons nous pour la plus part? N'y trouuons nous pas l'auarice, l'ambition, le luxe, l'impudicité, l'enuie, la haine, l'appetit de vengeance, la mesdisance en toutes nos conuersations, & enfin tous les memes vices, horsmis l'idolatrie, que nous voyons reigner parmi ceux de dehors. Ce sont ces pechés là, ce sont ces pechés là, qui ont si fort embrasé la colere de l'indignation de Dieu contre la Chrestienté en corps, & en particulier cōtre nos Eglises; Eglises qui estoient autrefois si belles & si florissantes & dont vne grāde partie est aujourd'hui si fort descheue de son ancien estat. Nous deplorons bien tous ce mal; mais ce n'est pas assés, il en faut chercher le remede. Il n'y en a qu'un seul, qui est la pratique religieuse de ce salutaire conseil de saint Pierre, *Repen toi de ta malice & prie Dieu que la mauuaise pensée de ton cœur se soit pardonnée*: Repentons nous donc serieusement de toutes nos fautes passées & nous conuertissons à lui de tout nos

T e

656 *Sermon Cinquante-huitième*

stre cœur : *Que le meschant delaisse son train
 & l'homme outrageux ses pensées, & qu'il se
 retourne à l'Eternel, & il aura pitié de lui, &
 à nostre Dieu car il pardonne tant & plus: Au-
 trement nous auons à craindre que s'il
 nous voit encore continuer en nos pechés,
 il ne se lasse enfin de nous suporter si long
 temps & que comme il disoit autrefois des
 Babiloniens perseuerans en leur rebellion
 contre lui, (Esa. 21. 2.) *Le deloyal est tous-
 jours deloyal, le saccageur est toujours sacca-
 geur, Elamites montes, Medes astregés, Il ne
 die de mesme de nous, l'auare est toujours
 auare, l'ambitieux est toujours ambitieux
 l'impie toujours impie, le mesdisant tous-
 jours mesdisant, le dissolu toujours disso-
 lu, Instruments de mon ire montés, ver-
 ges de mon ire & de ma fureur aprochés, &
 aprenés à ce peuple l'obeissance, puis qu'il
 ne la veut pas aprendre, ni des remonst-
 rances de mes seruiteurs, ni des verges de pe-
 re que ie leur ai fait sentir jusques ici. Helas
 Seigneur nous confessons que nous l'auons
 bien merité par le grand mespris que nous
 auons fait de ta parole & de tes uisitations;
 mais tu es un Dieu pitoyable qui ne uens
 point la mort des pecheurs mais qu'ils se
 conuertissent & qu'ils uiuent; conuerti nous
 donc à toi ô bon Dieu afin que nous uiuions;**

✠

Actes chap. 8. vers. 14. *insques au 24.* 657
Et que nous vivions, non plus au monde &
à nous mesmes, comme nous avons fait jus-
ques ici, mais à toi qui es nostre pere &
nostre Redempteur de tout temps: Pour cet ef-
fect donne deormais efficacé à ta sainte parole
en nos cœurs, afin que nous n'en soions pas
auditeurs seulement, mais que nous soions
de ces bien-heureux qui loyent & qui la
gardent, & mets ton Esprit dedans nous
qui nous repurge de nos vices, & nous
santifie de jour en jour; afin que nous ne
demeurions pas oiseux ni steriles en la connois-
sance de Iesus Christ, mais que nous tra-
uassions continuellement à affermir nostre
vocation & nostre vocation par l'estude des
bonnes œuvres: & lors que tu auras ainsi ope-
ré en nous par ta grace, & que nous au-
rons à bon escient amandé nostre vie tu pren-
dras plaisir en nos voies, repareras nos
breches, nous rendras fauorables tous nos
superieurs, nous feras trouver grace parmi
les peuples au milieu desquels nous vivons;
Tu renouuelleras enfin nos jours comme au
temps de jadis. Ce sont là les prieres que
nous faisons à Dieu pour vous du plus
intime de nos affections, Mais ce n'est
pas asses, Mes Freres, Abraham à bien
prié Dieu pour ceux de Sodome, mais
parce qu'ils ne s'y sont pas aidés de leur

costé, ils ont tous esté consumés. Moysse, Samuel, & Jeremie ont bien prié pour les Israelites, mais patce qu'en mesme temps ils s'obstinoyent en leurs vices, oyés ce que dit le Seigneur *Quand Moysse & Samuel se presenteroyent deuant moi, quand Noé, Daniel & Iob me prieroyent pour ce peuple, ils ne sauueroyent ni fils ni filles.* Aussi si vous nous disiez comme Simon aux Apostres de Iesus Christ. *Vous autres priés pour nous, & que vous demeurassiez dans un fiel amer & dans les liens de l'iniquité, il n'exauceroit pas nos prieres.* Si vous voulés auoir part à sa grace & à son heritage, il faut qu'avec vne vraie repentance vous le priés vous mesmes aussi bien comme nous avec des vœux sinceres & ardens, & tous ensemble & chacun en particulier qu'après tant de tesmoignages de sa colere qu'il nous a fait voir & souffrir depuis quelques années en ça il face luire son visage sur nous en ioie & en salut; afin qu'estans reconciliés avec lui, & en estans assurez en nos consciences, nous le puissions seruir sans crainte en sainteté & en iustice tous les iours de nostre vie; & que quand le Seigneur Iesus apparoitra des Cieux en sa gloire, nous puissions estre .

Actes chap. 8. vers. 14. iusques au 24. 659
estre recueillis avec tous les Esprits bien-
heureux en la felicité immortelle de son
Royaume pour lui en rendre tout hon-
neur, benediction & louange aux siècles
des siècles.



T 3